
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **23 mai 2024.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

ETAIENT PRESENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., Mme VALLÉE G., M EVAIN P., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., M. BUREAU S., Mme LERAY A. Adjoints, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., M. MOREAU P., Mme MATHY M., M. AUGER S., M. ROUAULT J.L., M., Mme BINET M., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E., Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MELLERIN N. donne pouvoir à Mme LERAY A., M. PAUL P. donne pouvoir à M. ROUAULT J.L., Mme HOURLIER-SAGUERRE K. donne pouvoir à Mme MATHY M., MAILLARD B., Mme GROLLIER A.

ABSENTES : Mme COROLLER L.

QUORUM : 12

SECRETAIRE : Mme VALLÉE Ginette

À L'ORDRE DU JOUR

Heure d'ouverture de séance : 20 h 00

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024.

Absence de remarque. Adopté à l'unanimité.

2 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT PÈRE EN RETZ ET LE COMITÉ DE LOIRE-ATLANTIQUE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER / LIEUX LABELLISÉS « ESPACE SANS TABAC »

L'Assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Ligue Contre le Cancer portant sur la labellisation d'espaces sans tabac.

Dans un premier temps les espaces concernés seront situés aux abords des établissements scolaires de la commune à savoir :

- Le Groupe Scolaire Jacques Brel

- Le Collège St Roch

- L'Ecole Ste Opportune

- La Maison Familiale Rurale

Dès la signature de la convention, un arrêté municipal et une signalétique viendront matérialisés ces espaces.

Observation : M. Stéphane BUREAU précise qu'une conférence où seront présents les écoles et ses représentants se tiendra au mois de novembre 2024 pour inaugurer cette action.

La Police Municipale qui peut verbaliser dans les faits aura un rôle de prévention.

Adopté à l'unanimité.

3 - ESPACE CULTUREL ST ROCH : REMBOURSEMENT D'UNE SOMME PERÇUE PAR UN RÉGISSEUR DE RECETTES

La régie de recettes de l'Espace Culturel St Roch créée en 2012 et modifiée en 2024 pour permettre l'encaissement des recettes par billetterie ne mentionne pas les modalités de remboursement des réservations payées par les usagers qui n'ont pu participer à l'évènement du fait de son annulation.

Dans ces conditions, il convient de procéder au remboursement de l'utilisateur ; l'ordonnateur constatera la dépense en émettant un mandat ordinaire en section de fonctionnement au nom de l'utilisateur renseigné de son RIB pour un virement bancaire.

Adopté à l'unanimité.

4 - AMI CŒUR DE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE HALLES SUR LA PLACE DU MARCHÉ

L'assemblée délibérante à l'unanimité adopte le Plan de Financement Prévisionnel de l'opération relative à la construction des Halles sur la Place du Marché.

Cette opération a été retenue par le Conseil Départemental au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Cœur de Bourg » - « Cœur de Ville » ; A ce stade il convient de finaliser le dossier de subvention.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 335 644 € et peut être financé à hauteur de 50 %.

M. Gildas RICOUL précise que l'Etat n'a pas retenu ce dossier au titre des opérations subventionnables pour 2024 mais invite la collectivité à redéposer un dossier en 2025.

5 – INFORMATION MUNICIPALE

Objet du marché :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment administratif en modulaire pour les Services Techniques.

Enveloppe prévisionnelle de travaux : 520 000 HT

Type de procédure :

Marché en procédure adaptée

Critères de sélection des candidats : 40 % sur le prix des offres - 60 % sur la valeur technique

Entreprises soumissionnaires :

- Architecture Fardin – Cholet 53 872.00 HT
- SCPA Averty Delestre – St Brévin Les Pins 45 656.00 HT

Entreprise retenue :

SCPA Averty Delestre

6 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Un tirage au sort de 12 personnes sur la liste générale de la commune a été réalisé. Ces personnes sont susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2025.

La séance est levée à 20 H 50

Signatures

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,



Mis en ligne le : **25 JUIN 2024**

sur www.saintperenretz.fr

